

## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 23.03.2017

### Finances : Demande d'adoption du Compte de Gestion et Administratif – Exercice 2016 et affectation du résultat

Le conseil municipal adopte le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2016 :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 771.429,68 €

Recettes : 559.410,31 €

Excédent reporté de fonctionnement : 437.684,36 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 469.432,17 €

Recettes : 1.892.344,98 €

Déficit reporté d'investissement : 354.853,38 €

Le conseil municipal décide d'affecter un montant de 649.703,73 € au compte 1068 – Dépenses d'Investissement.

### Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

Le conseil municipal décide de fixer les indemnités du maire et des adjointes sur la base de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Entretien terrains de football communaux

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer les devis de l'entreprise CSE de DUPPIGHEIM pour assurer les prestations mécaniques et la fourniture des engrais des terrains de football communaux au titre de l'année 2017.

### Cession à l'euro symbolique de chemins d'exploitation de l'Association Foncière de Kogenheim

Le conseil municipal décide de reprendre à l'euro symbolique et de verser dans le domaine public communal le chemin d'exploitation correspondant à la Rue de Barr et une partie du chemin d'exploitation parallèle à la Rue de Barr pour une longueur totale de 531 mètres linéaires.

### Investissements à l'école René Cassin

Le conseil municipal décide d'acquérir 4 imprimantes scanner et 2 paires d'enceintes.

### Demande d'adhésion du Syndicat des Dignes de l'Ill de l'Alsace Centrale au Syndicat Mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) suite au transfert complet de la compétence grand cycle de l'eau

Le Conseil Municipal décide d'autoriser l'adhésion du Syndicat des digues de l'Ill de l'Alsace Centrale au SDEA et de prendre acte de la dissolution par arrêté préfectoral à intervenir du Syndicat des digues de l'Ill de l'Alsace Centrale et des conséquences patrimoniales qui en découlent.

### Opposition au transfert de la compétence PLU

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale prévu par la loi ALUR.